



## PRÉFET DE LA DRÔME

**Direction départementale de la protection  
des populations  
Service protection de l'environnement**

Affaire suivie par : Pierrich VIALLET

Tél. : 04 26 52 22 07  
Fax : 04 26 52 21 62

mail : pierrich.viallet@drome.gouv.fr

### **ETABLISSEMENTS PIERRE VOLLE**

1195 Chemin Les Caires  
26800 ETOILE SUR RHÔNE

Valence, le 23 juillet 2018

### **RECEPISSE DE DECLARATION n° 900**

### **ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS DANGEREUX**

**Le Préfet de la Drôme  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles R.541-7, R.541-8 et R.541-49 à R.541-61 ;

Vu la déclaration reçue le 23 juillet 2018 de Madame Pascal VOLLE, représentant la société ETABLISSEMENTS PIERRE VOLLE, sise 1195 Chemin Les Caires à ETOILE-SUR-RHÔNE (26800), avisant l'administration de son activité de transport par route de déchets dangereux ;

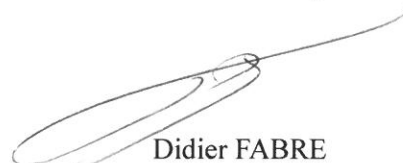
### **DELIVRE RECEPISSE**

à la société **ETABLISSEMENTS PIERRE VOLLE**, sise 1195 Chemin Les Caires à ETOILE-SUR-RHÔNE (26800), pour son activité de transport par route de déchets dangereux.

Ce présent récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents publics chargés du contrôle, en application de l'article R 541-53 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

**La validité de ce récépissé est limitée à 5 ans.**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental Adjoint  
de la Protection des Populations



Didier FABRE